fiche pratique 19

PERSONNE MORALE
AUTRES MODIFICATIONS

2 exemplaires Cerfa M2 - dûment complétés et signés en original (disponibles sur www.service-public.fr)

▶ **ATTENTION !**
Certaines formalités sont uniquement déclaratives, merci de vous rapprocher de votre CFE

↘ MODIFICATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ

(Dénomination sociale, augmentation ou diminution du capital, changement de date de clôture de l'exercice social...)

- 1 exemplaire original ou certifié conforme par le représentant légal de la société du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (enregistré par le service des Impôts s'il s'agit d'une modification du capital social)

- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal de la société

- 1 exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de modification ou attestation de parution dans un journal d'annonces légales (ne pas produire pour le changement de la date de clôture)

↘ MODIFICATION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT

Mise en activité par création du fonds de commerce (adresse différente de celle du siège social) :
- Copie du bail commercial ou professionnel ou précaire établi au nom de la société
- Autorisation du propriétaire signée en original accompagnée, d'un justificatif de propriété (le cas échéant)

Mise en activité par achat du fonds de commerce :
- Copie de l'acte d'achat du fonds enregistré par le service des Impôts si acte sous seing privé
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Mise en activité par prise en location-gérance du fonds de commerce :
- Copie de l'acte de location-gérance
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

↘ EN CAS DE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

▶ **ATTENTION !**
Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulant, bar, restaurant, transport, sécurité,...)
Veuillez vous rapprocher de votre CFE

↘ TARIFS

Chèque ou espèces avec l'appoint

▶ **192,01** € à l'ordre du Greffe du TC si modification avec dépôt d'actes

▶ **76,01** € à l'ordre du Greffe du TC si modification avec dépôt d'actes et société dont l'associé unique est une personne physique qui assume personnellement la gérance ou la présidence

▶ **178,08** € à l'ordre du Greffe du TC si modification sans dépôt d'actes

▶ **62,08** € à l'ordre du Greffe du TC si modification sans dépôt d'actes et si société dont l'associé unique est une personne physique qui assume personnellement la gérance ou la présidence

▶ **64,77** € à l'ordre du Greffe du TC pour la mise en activité par achat

▶ **180,77** € à l'ordre du Greffe du TC pour la mise en activité par location gérance

▶ **70** € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

CCI GARD
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
www.gard.cci.fr

Délégation Alès
T. 04 66 78 49 49
HUP /3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

Délégation Gard Rhodanien
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

CCI Occitanie • 01.2021